

ARRÊTÉ N°25-062

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS APPELÉS À SIÉGER AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU CONSEIL DE SITE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;*
- Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;*
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'État ;*
- Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;*
- Vu le décret n°2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023 ;*
- Vu l'arrêté n°25-038 en date du 26 février 2025 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers appelés à siéger au conseil d'établissement et au conseil de site de CY Cergy Paris Université ;*
- Vu l'arrêté rectificatif n°25-053 en date du 7 mars 2025 relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil d'établissement de CY Cergy Paris Université ;*
- Vu l'arrêté rectificatif n°25-056 en date du 10 mars 2025 relatif à la recevabilité des candidatures l'élection des représentants des personnels et des usagers au conseil de site de CY Cergy Paris Université ;*
- Vu le guide électoral de la DGESIP 2024 ;*
- Vu les avis du comité électoral consultatif en date du 9 décembre 2024 et du 6 mars 2025 ;*

LE PRESIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITE

ARRETE

Article 1 : Objet

Les opérations électorales visant à renouveler les représentants des personnels et des usagers appelés à siéger au conseil d'établissement et au conseil de site de CY Cergy Paris Université auront lieu du lundi 24 mars, 9 heures, au mardi 25 mars, 17 heures.

Le présent arrêté a pour objet de fixer la composition des bureaux de vote centralisateurs pour les élections au sein du conseil d'établissement et du conseil de site.

Article 2 : Composition des bureaux de vote

Conseil	Scrutins concernés	Composition
Conseil d'établissement	Élections des représentants des : <ul style="list-style-type: none">- Collège A- Collège B- BIATSS- Usagers	Président : George WARDEH Secrétaire : Agnès DELRIEU Assesseurs (délégués de liste) : AVAN Jean BIANCINI Sara BRUNET Pascal CADET Lucie CLEMENT Thibault DAUMARIE Florence DULOUT Anne GAND Adeline GUILYARDI Catherine JEANNIN Laurent JEUNEU Laure LAURENT Alexandre LEDESERT Béatrice LESCURE Jean-Claude MAYOT Gilles MIGNOT Valérie MONCEAU Gilles PACINI Peggy RAHAL Saïd RAVIGNON Arnaud SERFATY Vidal STRZALKA-BELOEIL Ephram TACITA Allan THOREL Julien VAPAILLE Laurence
Conseil de site	Élections des représentants des : <ul style="list-style-type: none">- Collège A- Collège B- BIATSS- Usagers	Président : François PERNOT Secrétaire : Auriane DIROU Assesseurs (délégués de liste) : AGOUMIMELCHA Sarah BLANCHOU Pierre BONNEFOY Eva

		COQUET Léo ENGRAND Rémi FRETIGNY Jean-Baptiste GATINEAU Laurent GHORBEL Elhem JEANNIN Laurent LAVAL Samuel PACANOWSKI Corinne RADUT-GAGHI Luciana RANDRIAMALAKA Noa RAVIGNON Arnaud ROYER Carine
--	--	---

Article 3 – Scellement des urnes

La cérémonie de scellement des urnes se tiendra le vendredi 21 mars 2025 à 15 heures en visioconférence au lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/83762433664?pwd=FeZq60RcVuqobRgkHDI8qL49lyxuCj.1>

Article 4 – Dépouillement des urnes

La cérémonie de dépouillement des urnes se tiendra le mardi 25 mars 2025 à 17 heures en visioconférence au lien suivant :

<https://legavote.zoom.us/j/83762433664?pwd=FeZq60RcVuqobRgkHDI8qL49lyxuCj.1>

Article 5- Exécution

Le Directeur Général des services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 20 mars 2025

Le Président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 21 mars 2025

Publié le : 21 mars 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.